

## CONSEIL DE COMMUNAUTE

21 JANVIER 2013

Présents : Jean-Claude DAL-GOBBO, Christian DEROUSSIN, Christian CHABRIER, Marie-Christiane LEBouc, Martial LANDAIS, Malory BARRACHIN, André VITTOZ, Monique ZURECKI, Michel FLAHAUT, Gilles MAISTRE, Philippe ANGELLOZ-NICOUD, Christian PERRILLAT-BOITEUX, Bruno SONNIER, Gérard GAY-PERRET, Bernard TENEAU, Maryse FABRE-VAGLIO, Jean-Bernard CHALLAMEL, Jacques DOUCHET, Danielle MOTTIER, Pascale FRESSOZ, Gérard FOURNIER, Joël VITTOZ.

Secrétaire de séance : Pascale FRESSOZ.

Excusés-absents : Marie-Françoise BERGER, Thérèse LANAUD, Joseph VITTUPIER, Jean-Luc AGNELLET, Dorianne JAKKEL, Jean-Yves JOSSERAND, Yolande THABUIS, Ludovic LEGON, Gérard PERRISSIN-FABERT, Bernard PESSEY, Jean-Louis RICCHARME, Monique D’ORAZIO, Pierre BIBOLLET, Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON.

Pouvoir : Jean-Luc AGNELLET à André VITTOZ, Marie-Françoise BERGER à Jean-Claude DAL GOBBO, Jean-Yves JOSSERAND à Monique ZURECKI, Jean-Louis RICCHARME à Martial LANDAIS, Bernard PESSEY à Bernard TENEAU.

Délégués en exercice : 37 – Présents 22: - Suffrages exprimés : 27

### **2013/01 – FINANCES – DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.) 2013**

Le Président rappelle que le Débat d’Orientation Budgétaire est rendu obligatoire par la loi du 6 février 1992 dans les communes de plus de 3500 habitants et dans les EPCI où elles adhèrent. Il doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

#### *TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE POUR 2013*

### **RECETTES**

#### **La fiscalité communautaire**

### **CCVT - FISCALITE**

	2010			2011			2012	
	Taux	Produit		Taux	Produit		Taux	Produit
Taxe foncière bâti	<b>0,550%</b>	192 956	Taxe foncière bâti	<b>0,550%</b>	201 280	<b>0,596%</b>	226 486	
Taxe foncière non bâti	<b>2,26%</b>	9 883	Taxe foncière non bâti *	<b>2,37%</b>	10 590	<b>2,57%</b>	12 301	
Taxe d'habitation	<b>0,550%</b>	235 290	Taxe d'habitation *	<b>0,776%</b>	343 492	<b>0,840%</b>	383 606	
Compensation TP		335 778	Cotis.Foncière Entreprises *	<b>0,844%</b>	95 041	<b>0,914%</b>	111 823	
		<b>773 907</b>			<b>650 403</b>		<b>734 216</b>	
Participation plafonnement en fonction de la valeur ajoutée sur TP		-18 185	CVAE		37 083		38 401	
			DCRTP (Dotation de Compensation Réforme TP)		31 735		30 712	
Prélèvement France Télécom		-1 041	GIR (Garantie Individuelle de Ressources)		55 070		55 769	

754 681

774 291

859 098

\* Augmentation taux TH/TFNB/CFE dûe à l'intégration d'une fraction du taux départemental.

Compensations au titre des exonérations	TP	1107	Compensations au titre des exonérations	TP	1 025	CFE	857
	TF	2050		TF	2 075	TF	2 043
	TH			TH	1 790	TH	1 887

TOTAL AVEC COMPENSATIONS 757 838

779 181

863 885

REVERSEMENT FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)

-71 949  
791 936

Rôles supplémentaires 10 153

4 474

9 437

**Concours de l'Etat**  
**Dotation Globale de Fonctionnement (DGF**  
**et Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)**

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)

Il est égal au rapport entre le produit des 4 taxes locales et de la redevance ou de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères perçue par la Communauté et le total des mêmes ressources perçues par la Communauté et l'ensemble des communes adhérentes à la Communauté.

Ce coefficient mesure le poids des transferts de fiscalité en faveur du groupement et constitue un encouragement au transfert de fiscalité vers l'organisme de coopération intercommunale.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Elle est calculée d'après le CIF de l'année N-1

2009	DGF	194.963 €	CIF de 14,16 %
2010	DGF	212.377 €	CIF de 13,87 % (avec ABD)
2011	DGF	203.857 €	CIF de 13,40 %
<b>2012</b>	<b>DGF</b>	<b>216.120 €</b>	<b>CIF de 13,35 %</b>

En 2012 la CCVT a payé 71.949 € de Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes. Pour 2013, le montant de la répartition sera voté en Conseil de Communauté. En attendant de recevoir la notification officielle de la Préfecture, il est proposé d'inscrire au budget une somme d'environ 80.000 €.

**DEPENSES :**

**COMPETENCES OBLIGATOIRES :**

- AMENAGEMENT DE L'ESPACE :

Trois nouvelles compétences de la CCVT suite au transfert du Syndicat FIER/ARAVIS à la CCVT :

- SUIVI ET REVISION DU SCOT . – salaire ½ poste d'attaché, déjà pris en charge par la CCVT -

- NATURA 2000 ARAVIS – mise en place des actions – les dépenses sont intégralement remboursées.

- PLAN PASTORAL TERRITORIAL (PPT) – report des actions 2012 du Syndicat :

- Groupement d'intervention foncière : report 9.737 € en dépenses.
- Animation 2013 : 11.286 €
- Autofinancement CCVT et communes extérieures: 20 %

Projet nouveau :

- Fibre optique : les travaux vont être entrepris par le SYANE, financement sur 5 ans, pour un montant 177.000 € en 2013.

- C.D.D.R.A. :

- Prévission budget 2013 : **19.033,00 €** y compris *subvention sollicitée par ANNECY INITIATIVE*.

- **Charte forestière :**

- Schéma de desserte – fin de l'opération en mars 2013 – report des crédits 2012 ;
- Etude faisabilité chaufferie bois : subvention aux communes : **12.000 €**, report en 2013,
- Ecomusée du bois et de la forêt à THONES : 20<sup>ème</sup> anniversaire – subvention sollicitée **1.000 €**.

- **CONTRAT DE RIVIERES** : études : **3.371 € TTC** en fonctionnement, **6.493 € HT** en investissement. Participation aux 5 communes adhérant à un contrat rivière autre de Fier et Lac : 10.000 €

- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

- ❑ **Réseau du patrimoine** : réédition de la carte.
- ❑ **Prise en charge du personnel des sites de patrimoine ;**
- ❑ **Glières** : cérémonie commémorative, appel du 18 juin
- ❑ **Maison de la Pomme à SERRAVAL** : réparation toiture : devis de **1.155 €** - autres travaux en toiture à prévoir : inscrire 10.000 € de dépense.

#### COMPETENCES OPTIONNELLES :

▪ **ENVIRONNEMENT :**

- Mise en place d'un budget ENVIRONNEMENT assujetti à la TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- **Collecte des déchets :**

- Poursuite de la mise en place des points de collecte :
  - 10 points : 300.000 €
- Achat bennes déchetteries 15.000 €
- Travaux déchetteries 50.000 €
- Etudes mise aux normes déchetterie DINGY 15.000 €

- Véhicule 50.000 €

- **Sentiers de randonnées intercommunaux** : extension de la compétence SENTIERS aux sentiers communaux inscrits sur la carte TOURNETTE/ARAVIS – budget à prévoir :
  - Fonctionnement : 110.000 €
  - Investissement : 80.000 €
- **LOGEMENT ET CADRE DE VIE**
- **Réalisation d'un PLH** (Programme Local de l'Habitat) – report des sommes non engagées en 2012.
- Lancement en 2012 d'une **pré-étude OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat auprès de URBANIS, montant à reporter sur 2013 : 26.312 € TTC.

---

## ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

### Personnes âgées et handicapées

- **Chantier d'insertion** :
  - **Projet Budget 2013 : 429.500 € (fonctionnement)**
  - **Tarif horaire : 6,80 € au 1/01/2013 (6.60 € en 2012).**
- **Lutte contre les dépendances** :
  - **Prévision Budget 2013 : 48.000 € dont :**
  - **Avril 2013 : journées de la prévention : budget prévisionnel : 15.856 €**
  - **Réalisation d'une carte réseau :**
  - **Fonctionnement du lieu ressource, rue Jean-Jacques ROUSSEAU :**  
*permanences : ANPAA – Consultation psychiatrique – Mission Locale Jeunes – CRAM (service retraites)...les associations utilisatrices versent à la CCVT un forfait pour les charges.*

<h3><u>COMPETENCES FACULTATIVES</u></h3>
--

- **Subvention aux associations intercommunales : augmentation pour 2013 proposée par Bureau des Maires et commission Finances : + 1,8 %**
- **Acquisition alpage par les communes : report du montant 2012 : 25.000 €**
- **POLE D'EXCELLENCE RURALE** :  
Le PER se poursuit pour la 4<sup>ème</sup> année.  
Proposition d'action complémentaire : autofinancement CCVT : 10.000 € à répartir sur 2 années : 2013 et 2014. (en attente validation Etat).  
Le montant de fiscalité affecté sera identique aux années précédentes soit **22.500 €, augmentée de 5.000 €.**

### AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENTS DE LA CCVT

#### PROJETS A ENGAGER

- **Achat de terrain pour bâtiment CCVT.**
  - **Réalisation des études (report des crédits 2012).**
-

---

### **N° 2013/02 – ENVIRONNEMENT : *Marché pour la fourniture de gasoil :***

Monsieur le président informe le conseil de communauté qu'une consultation a été lancée pour la fourniture de gasoil pour les véhicules de collecte des ordures ménagères. A l'issue, une seule offre a été proposée

Le président propose de retenir l'offre de « La Mure Bianco » avec un rabais de :

- 6.10 € HT/ hectolitre pour le gasoil standard,
- 7.10 € HT/ hectolitre pour le gasoil « grand froid ».

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ACCEPTE la proposition et autorise le président à signer l'ensemble des pièces se rapportant au marché.

---

### **N° 2013/03 – FINANCES – salon de l'agriculture 2013**

Monsieur le Président rappelle que depuis plus d'une dizaine d'années, le territoire des Aravis est représenté sur le stand des Savoie au Salon International de l'Agriculture à PARIS. Cette présence est rendue possible grâce à une coopération entre les 5 Offices du Tourisme (La Clusaz, Le Grand-Bornand, Manigod, Saint-Jean-de-Sixt et Thônes-Val-Sulens), l'Union des Producteurs de Reblochon Fermier (UPRF) et la CCVT. Cette année, le salon aura lieu du 23 février au 3 mars 2013.

M. le Président propose une nouvelle organisation quant à la participation du territoire des Aravis au Salon de l'Agriculture. Dans l'objectif de répondre au mieux aux contraintes des Offices du Tourisme concernant le coût du salon et la disponibilité du personnel, les permanences seront tenues, en plus des bénévoles UPRF, par des bénévoles « territoire » ou par une personne rémunérée, embauchée par la CCVT.

Le Conseil de Communauté,

- PREND acte de la nouvelle organisation du Salon de l'Agriculture 2013 ;
- DONNE tout pouvoir à M. le Président pour mener à bien ce dossier.

---

### **N° 2013/04 – ENVIRONNEMENT – vote des tarifs**

Monsieur le président rappelle que dans le cadre de son activité, le service déchets facture un certain nombre de prestations et de produits et qu'il convient d'en fixer les tarifs ; les commissions finance et déchets proposent les montants suivants :

- Composteur : 17 € HT
- Bac roulant : 130 € HT
- Lavage des conteneurs : 11.30 HT
- Bornes aériennes : 210 et 250 € HT
- Déchets de balayage : 130 € HT
- Déchets de dégrillage STEP de Thônes : 168 HT
- Déchets de dégrillage STEP de Thônes : 145 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- accepte la proposition de tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

---

**N° 2013/05 – ENVIRONNEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 – BUDGET ANNEXE  
GESTION DES DECHETS**

Monsieur le Président rappelle la création du budget annexe Gestion des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et présente au Conseil de Communauté le projet de Budget Primitif 2013 sans reprise des résultats, qui s'équilibre ainsi :

- section d'exploitation:

DEPENSES	3.103.976,77 €
RECETTES	3.103.976,77 €

- section d'investissement ::

DEPENSES	611.135,85 €
RECETTES	611.135,85 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré par 26 voix pour :

- Décide de voter le budget proposé ci-dessus.

---

**N° 2013/06 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL  
AU BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS – ANNEE 2013**

Le Président rappelle la création du budget annexe Gestion des déchets et informe que l'excédent de fonctionnement et le solde de la section d'investissement issu des services ordures ménagères, déchetteries et collecte sélective du budget principal 2012 ne pourront être repris dans le budget primitif Gestion des déchets qu'après le vote du compte administratif 2012. La trésorerie correspondante ne peut donc être transférée avant.

**CONSIDERANT** que pour faire face au besoin ponctuel de trésorerie du budget Gestion des déchets, il convient d'approuver le versement par le Budget Principal, d'une avance de trésorerie d'un montant maximum de 500.000 € qui sera débloquée selon les besoins de trésorerie.

**CONSIDERANT** que le versement de cette avance de trésorerie, consentie à titre gratuit, interviendra à partir du mois de Janvier 2013 et que son remboursement devra être effectué au plus tard le 31 décembre 2013.

**Ceci exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

**APPROUVE** le versement par le Budget Principal d'une avance de trésorerie au profit du budget annexe Gestion des déchets pour un montant maximum de 500.000,00 €

**DIT** que cette avance de trésorerie est consentie à titre gratuit, qu'elle sera débloquée selon les besoins de trésorerie et qu'elle devra être remboursée au plus tard le 31 décembre 2013.

**N° 2013/07 – ENVIRONNEMENT - Avenant marché SAGRAVE INDUSTRIE**

Monsieur le président informe le Conseil de Communauté, que suite à la mise en place du grappin de chargement au quai de transfert, il convient de modifier le prix de la prestation « chargement et transport des déchets ménagers » confiée à l'entreprise SAGRAVE INDUSTRIE.

Après négociation, le tarif initial pour 2012 de 26,48 € HT/ tonne est ramené à 17,80 € HT pour l'année 2013.

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- accepte le nouveau tarif et autorise le président à signer toutes les pièces se rapportant au marché.

---

**N° 2013/08 – AGRICULTURE – ACQUISITION ALPAGES : convention entre la CCVT et la commune acquéreur**

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2002, fixant le montant de l'aide accordé par la CCVT aux communes qui achètent des propriétés d'alpage, d'utilité agricole reconnue.

M. le Président rappelle le montant des aides apportées :

- 10 % du coût de l'acquisition jusqu'à un plafond d'un montant de 150.000 € ;
- 5 % du coût de l'acquisition entre 150.000 € et 300.000 €.

M. le Président présente un projet de convention à signer entre la CCVT et les communes concernées, pour définir les modalités d'attribution de son aide financière.

Le Conseil de Communauté, par vote à mains levées : (25 voix pour et 1 abstention)

- ACCEPTE le projet de convention ;
- AUTORISE M. le Président à la signer ;
- PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget ;
- DONNE tout pouvoir à M. le Président pour mener à bien ce dossier.

---

**N° 2013/09 – AGRICULTURE – ACQUISITION ALPAGE – aide financière à la commune des VILLARDS S/THONES**

Monsieur le Président rappelle les aides versées par la CCVT aux communes qui acquièrent des propriétés d'alpage.

M. le Président présente une demande de la commune des VILLARDS S/THONES pour l'acquisition de la propriété d'alpage suivante :

- commune LES VILLARDS S/THONES .
- Lieudits : « Le Mont », « Les Lanches », « Les Meurals » et « Bois du Lachat » :
- descriptif : chalet l'alpage – terrain : 17 ha 26 a 94 ca
- coût acquisition : 141.500 €
- montant subventionnable : 132.922 €
- **montant de la subvention CCVT : 13.292 €**

Après en avoir délibéré, les deux représentants de la commune des VILLARDS S/THONES s'étant retiré, le Conseil de Communauté, par 23 voix pour et 1 abstention :

- DECIDE de verser une aide financière de 13.292 € à la commune des VILLARDS S/THONES pour l'acquisition de l'Alpage du Mont ;
  - PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2013.
-

### **N° 2013/10 – CONSULTANCE ARCHITECTURALE – convention avec le C.A.U.E. – contrat avec l'Architecte-Conseil**

Monsieur le Président rappelle la convention signée le 4 juillet 2005 entre la CCVT et le CAUE pour la mission d'accompagnement de la consultance architecturale, et le contrat signée le 23 janvier 2007 avec l'Architecte consultant.

M. le Président indique que les communes d'ALEX et DINGY ST CLAIR ont conservé leur mode de fonctionnement avec le CAUE et n'entre pas dans le cadre de la convention avec le CAUE.

M. le Président présente un projet de convention partenariale d'objectif avec le CAUE définissant les conditions de la mission de l'architecte conseil et un projet de contrat d'architecte-conseil précisant les modalités d'intervention.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer la convention avec le CAUE ;
- AUTORISE M. le Président à signer le contrat avec l'Architecte-Conseil.

---

### **N°2013/11 – CONSULTANCE ARCHITECTURALE – tarif vacations Architecte-Conseil**

Monsieur le Président rappelle la convention avec le CAUE et le contrat avec l'Architecte-Conseil approuvé par le Conseil de Communauté.

M. le Président présente les tarifs des vacations de l'Architecte-Conseil, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- Vacation : 220,00 € HT – 263,12 € TTC
- Frais déplacement : 0,41 € HT le km – 0,49 € TTC le km.

Le Conseil de Communauté :

- Prend note des tarifs des vacations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- Précise que les crédits seront inscrits au Budget.

---

### **N° 2013/12 – SENTIERS – Modification tracé Tour de Pays TOURNETTE-ARAVIS**

M le Président rappelle :

- qu'au terme de l'article L361-1 et suivants du code de l'environnement, le Département de la Haute-Savoie est compétent pour élaborer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) ;
- qu'au terme d'une convention avec le Conseil Général en date du 10 novembre 2000, la Communauté de Communes réalise la mise en place de la signalétique directionnelle pour les sentiers de son territoire inscrits au PDIPR.

M le Président précise :

- que la Communauté de Communes des Vallées de Thônes a engagé auprès du Conseil Général une refonte du plan de balisage du Tour de Pays Tournette-Aravis entre le secteur du Col de Merdassier (Manigod) et de l'Adret (La Balme de Thuy),



- que plusieurs modifications de tracé doivent être apportées au Tour de Pays Tournette Aravis afin de tenir compte de la réalité de terrain,
- que ces modifications de tracé se situent aux lieu-dit suivants : Sous la Vieille Ferme (Manigod) ; Sous l'Étale, Les Aravis d'en Bas, La Frasse, Sous la Motte, Chavanevieille, La Covaz, Parking des Confins (La Clusaz) ; Col de l'Oulettaz, La Tête des Annes, Col des Annes, Maroly d'en Haut, Chalets Cuillery, Sous le Buclon, Sur les Tours (Grand-Bornand) ; Lac de Lessy, Hauts de la Ville (Petit Bornand).
- que le nouveau balisage du sentier sera assuré par la CCVT après remise de l'équipement de signalétique par le Conseil Général.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- Demande au Conseil Général la prise en compte des modifications de tracé du Tour de Pays Tournette-Aravis dans le cadre du PDIPR,
  - Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne marche de ce dossier.
-